Accord-cadre à bons de commande pour l'achat de nuitées de mise à l'abri des publics précaires et vulnérables en Ille-et-Vilaine - *Consultation DDETS35_HU_2026*

Questions-Réponses

Dernière mise à jour le 19/11/2026

Date de la question	Question	Date de la réponse	Réponse
09/11/26 et 19/11/2026	Problèmes d'accès aux documents de la consultation	19/11/26	Les documents étant au format PDF, la difficulté rencontrée relève probablement d'un problème de configuration de l'ordinateur utilisé pour consulter le DCE. À ce jour, l'ensemble des pièces du dossier, dont le règlement de la consultation, sont bien disponibles au téléchargement. En cas de difficulté technique persistante sur la plateforme PLACE, vous pouvez contacter l'assistance via l'espace « Aide » de la plateforme.
13/11/2026 et 19/11/2026	Dans le cadre de la présente consultation, nous envisageons de présenter, au stade du dépôt de notre offre, une première sélection de logements issus de notre parc d'hébergement, immédiatement mobilisables et conformes aux exigences du marché. Disposant de capacités d'hébergement complémentaires, nous souhaiterions pouvoir les mobiliser progressivement, en fonction des besoins exprimés par le SIAO 35, après attribution du marché et dans le respect des exigences contractuelles. Pouvez-vous nous confirmer que cette approche	19/11/26	Le nombre de chambres proposé dans l'offre n'est pas limitatif. Des capacités complémentaires pourront être mobilisées en cours d'exécution du marché, sous réserve du respect des exigences prévues dans les pièces du présent marché et de l'application des tarifs prévus au bordereau des prix unitaires (BPU). Dans cette situation, les candidats sont invités à préciser, dans le cadre de réponse technique, le nombre de chambres ou logements qu'ils proposent de mettre à disposition dans le cadre du marché, ainsi que les capacités complémentaires susceptibles d'être mobilisées, à quelle échéance, en précisant, le cas échéant, leur localisation si elles se situent sur un site distinct.

	progressive est compatible avec les modalités du marché et que des logements complémentaires pourront être intégrés en cours d'exécution, sans qu'il soit nécessaire de présenter l'intégralité de notre capacité potentielle dès le dépôt de l'offre ?		